PROJET DE PLAN D'ACTION POUR UN CHAUFFAGE AU BOIS DOMESTIQUE PERFORMANT.

Consultation chauffage au bois Du 09/04/2021 au 30/04/2021
http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=forum&id_article=2338#mon_ancre

---

De : Robot Consultations Publiques - SG/SNUM/UNI/DETN/GPBCW/PPCW [mailto:robot-consultations-publiques.csso@developpement-durable.gouv.fr]
Envoyé : jeudi 29 avril 2021 07:46
À : oikos.kai.bios@orange.fr
Objet : [Consultations publiques du MEEEM] Confirmation du dépôt d'un commentaire sur le site des consultations publiques

Bonjour Marie BERGER pour Oïkos Kaï Bios,

vous avez déposé un commentaire sur le site des consultations publiques
du Ministère de la Transition écologique
http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr
au sujet de la consultation Projet de plan d'action pour un chauffage au
bois domestique performant

Date et heure du dépôt : le 29/04/2021 à 07:45
Titre de votre commentaire : Nous ne sommes pas convaincus par ce plan.

Madame le Ministre,

Notre association souhaite s'exprimer au sujet du Projet de plan d'action pour un chauffage au bois domestique performant.
Nous lisons page 2/14
***« Le secteur résidentiel est le premier émetteur des particules fines en France, dont la quasi-totalité provient de la combustion des appareils de chauffage**. En 2018, les émissions de particules fines issues précisément du chauffage au bois ont constitué :*
- 27,5% des émissions nationales en PM10 ;
- 43,3% des émissions en $PM_{2.5}$;
- 55,3% des émissions en $PM_{1.0}$; »
Tout d'abord, force est de constater que l'agriculture est aussi notée comme un secteur de fortes émissions, notamment en PM10. Comme chacun sait, l'agriculture et l'élevage biologiques polluent infiniment moins. Que fait-on pour encourager réellement la conversion quand

- Les primes sont versées en retard, par exemple celles de 2018 https://www.senat.fr/questions/base/2019/qSEQ190309514.html
- Les aides européennes tiennent compte essentiellement des surfaces cultivées, encourageant l'agriculture intensive. https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/metiers/agriculture/video-depassee-pas-assez-ecologique-quand-les-futurs-agriculteurs-jugent-la-politique-agricole-commune_3411371.html

Les transports par camions au détriment du fret ferroviaire, les fraudes « à l'AdBlue * , les containers venus de chine** et leurs dégazages nous semblent au moins aussi nocifs à notre santé que le chauffage au bois. Quand seront-ils remis en cause ?
Nous sommes donc dubitatifs sur les chiffres avancés.
*le système dépolluant implique l'utilisation d'un liquide coûteux, il est alors déconnecté pour éviter la dépense de plus de 2000 euros par camion.
https://www.ledauphine.com/haute-savoie/2019/05/22/environnement-poids-lourds-un-amendement-adopte-pour-limiter-la-fraude-aux-systemes-anti-pollution-systeme-adblue
https://www.lemessager.fr/art/faucigny/video-fraude-a-la-pollution-des-poids-lourds-a-quand-ia933b0n218967
https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/haute-savoie/chamonix/pollution-habitants-du-mont-blanc-denoncent-camions-tricheurs-1335345.html
** https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/tahiti/degazage-sauvage-thonier-chinois-du-payer-caution-35-millions-f-717838.html Le 12 mai dernier, un navire chinois était appréhendé en

flagrant délit de pollution, au large d'Arue. Il a pu repartir après le versement d'une caution de 35 millions de F. Le capitaine et la société chinoise sont convoqués devant la justice pour pollution marine. L. G, A. M • Publié le 4 juin 2019 . Pour un de pris, combien sont laissés impunis ?

Si nous apprécions toutefois et d'autant plus en période de confinement et/ou de couvre-feu, votre mention page7/14 *« La cheminée est particulièrement symbolique pour les français, le feu de cheminée étant associé à des moments de bien-être et de convivialité en famille ou entre amis. »,* nous nous permettons de rappeler que, lors de l'enquête publique sur la suppression des foyers ouverts en Haute-Savoie, nous nous étions opposés à ce projet néanmoins abouti comme mentionné page 4/14 du présent « Projet de plan d'action ».
D'ailleurs, en ce qui concerne les français, les difficultés financières à venir ne vont pas accentuer leur pollution par le chauffage puisqu'ils en auront encore moins les moyens, comme l'indiquait déjà France Info en 2018 : https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/pres-d-un-tiers-des-francais-se-chauffent-moins-faute-de-moyens_3010557.html

Nous restons en outre inquiets de la multiplication des chauffages collectifs au bois : ils mènent à la surexploitation des forêts dont des coupes à blanc destructrices de biodiversité et émettrices de CO2.

Nous nous permettrons de rappeler que les inserts conseillés et indemnisés par l'état, sont rarement utilisés au mieux de leur fonctionnement. Ils sont de plus réputés dégager des composés soufrés, dioxines, furanes, 1-3butadiène, formaldéhyde et benzènes.
Par ailleurs, l'Évaluation de l'impact des appareils de chauffage domestique à bois sur la qualité de l'air intérieur et extérieur, Rapport final (Université de Savoie et ADEME, 2008), à cette adresse
https://www.ineris.fr/sites/ineris.fr/files/contribution/Documents/DRC-08-70801-15219A2.pdf , indique une moyenne de dioxine et furanes de 71,3 (ng I.TEQ/GJ) pour les foyers ouverts (page 74/156) et de 28,4 en foyer fermé (page 75/156). C'est plus du 1/3. Ces matières toxiques sont donc bien présentes.

Quant aux COV (composés organiques volatils) spécifiques, la moyenne pour le formaldéhyde est de 120 (g/GJ) en foyer ouvert et de 69 en foyer fermé. Dans ce cas, le bienfait n'est pas significatif.

En outre, comme nous le lisons page 4/14, *« Cependant, la vérification de cette interdiction reste une barrière pour rendre de telle mesure efficace. »*

Nous sommes donc très réservés quant à la priorité à donner aux inserts et au remplacement des appareils anciens.

Enfin, page 9/14, pour rappel du projet :

« Objectif phare du plan : accélérer le renouvellement des vieux appareils de chauffage au bois domestiques

Sur la période 2021-2025, l'objectif est de remplacer de 600 000 appareils non performants via :

- l'installation de poêles à bûches ou granulés performants (100 000 par an) ;

- l'installation d'insert dans les foyers ouverts (20 000 par an).

Ce rythme de remplacement des appareils permettra in fine une diminution de 6000 tonnes d'émissions annuelle de $PM_{2.5}$, soit une baisse de 12 % des émissions annuelles du secteur du chauffage au bois par rapport à 2020 (environ 50 000 t)[8]. »

Pour nous, cela ressemble un peu à remplacer les moteurs thermiques des voitures par des moteurs électriques en réalité tout aussi polluants à d'autres niveaux.

Par ailleurs, le remplacement des appareils (et même un éventuel recyclage des anciens poêles) va générer un gaspillage de matériaux à l'heure où les matières premières se font plus rares et notre industrie est détruite. Toute fabrication, même à des milliers de km génère du CO2 et d'autres émissions nocives : ont-elles été prises en compte dans les calculs ?

Et comme des parlementaires l'affirment, Martial Saddier et Jean-Louis Roumegas,
« POLLUTION DE L'AIR : UN RAPPORT PARLEMENTAIRE DENONCE LES INCOHERENCES DE LA POLITIQUE MENEE ». (https://anorenvironnement.wordpress.com/2016/06/02/pollution-de-lair-un-rapport-parlementaire-denonce-les-incoherences-de-la-politique-menee/), *« Les plans nationaux ont été adoptés selon un calendrier heurté en partie dicté par les risques de contentieux européens »,* déplorent les députés, tout en soulignant le manque préjudiciable de cohérence des politiques de lutte contre la pollution de l'air et le changement climatique. *« Des mesures sont développées pour diminuer l'émission de CO_2 sans prendre en compte qu'elles peuvent entraîner l'émission d'autres polluants ».*

Pour conclure,

Nous ne sommes pas convaincus par ce plan.
D'autres mesures, comme l'installation d'électrofiltres sur les poêles à bois serait tout aussi efficace ; rappelons que c'est l'usage en Suisse.

En outre, est-il vraiment nécessaire de dépenser encore des fonds publics (nos impôts) à de vastes et coûteuses campagnes de communication ? Les français ont, il nous semble, bien d'autres préoccupations comme la pérennité de leur emploi suite à plusieurs mesures de confinement et fermetures de commerces. Comme nous l'avons mentionné, certains n'auront même pas le loisir de se chauffer.
Le chauffage quel qu'il soit ne doit pas être gaspillé et la loi Elan, elle, doit être appliquée.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette contribution
Veuillez agréer, Madame le Ministre, nos salutations respectueuses.
Pour OÏKOS KAÏ BIOS les membres cofondateurs

© OÏKOS KAÏ BIOS 2007-2021

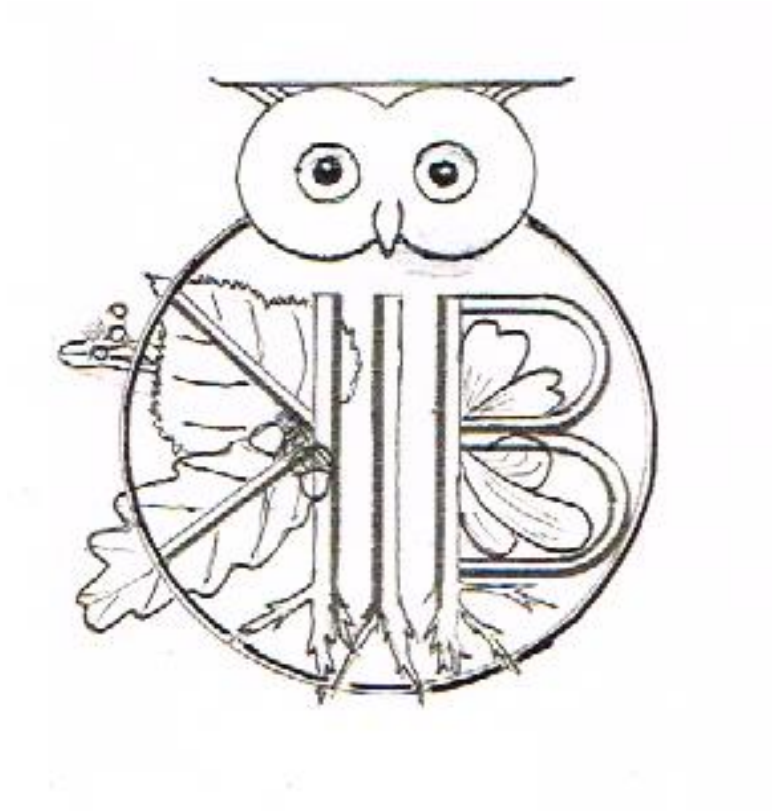

http://www.oikoskaibios.com/
oikos.kai.bios@orange.fr